

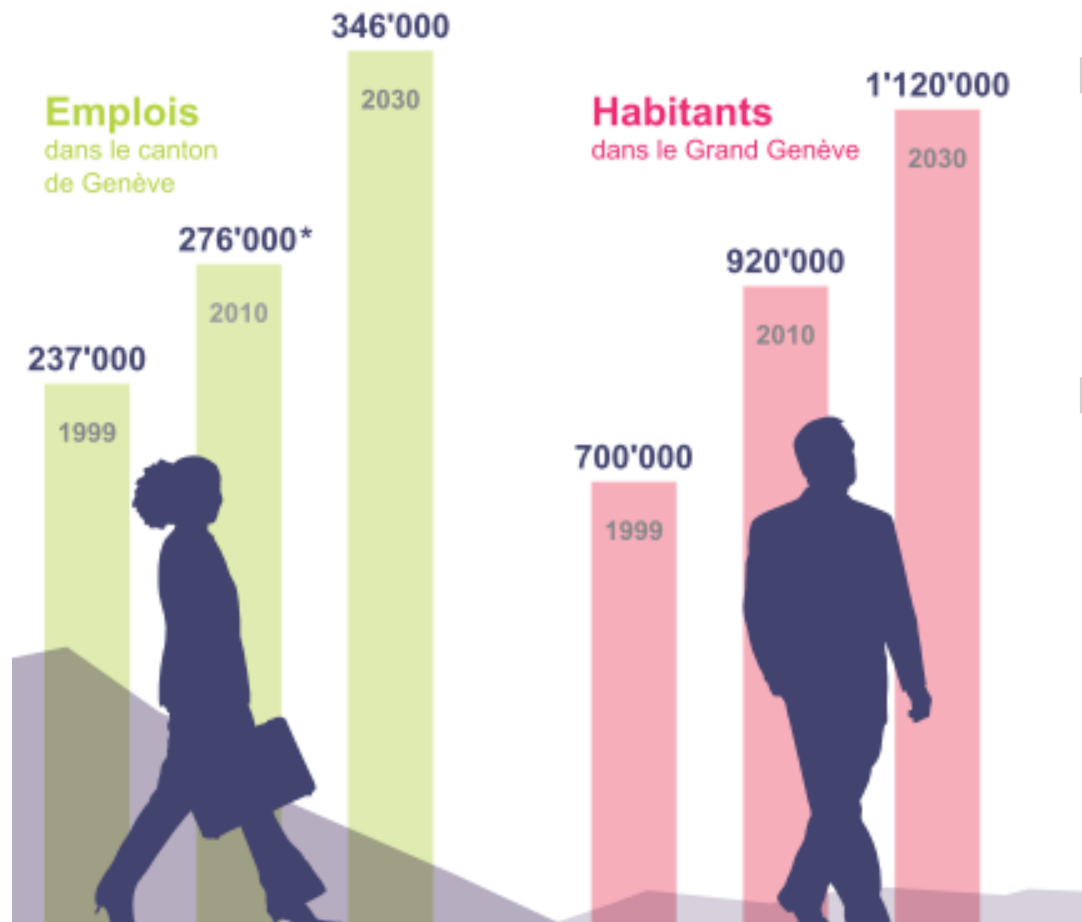


FORTA : les enjeux pour le Canton de Genève

Lausanne – 10 avril 2014

Luc Barthassat, Conseiller d'Etat (GE)
Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA)

Le Grand Genève à l'horizon 2030 : de forts enjeux de développement



► Evolutions 2010 → 2030

► **Grand Genève**

+ 200'000 habitants
+ 100'000 emplois

► **Canton de Genève**

+ 100'000 habitants
+ 70'000 emplois

Augmentation de la demande de mobilité

En 2000, **25'000** voyageurs/jours entre Lausanne et Genève.



1 = 2'000 voyageurs/jour

En 2010, **50'000** voyageurs/jours entre Lausanne et Genève.



En 2030, **100'000** voyageurs/jours* entre Lausanne et Genève.



*selon scénario ZEB, croissance max.

- ▶ D'ici 2030, **2x plus de voyageurs sur la ligne Lausanne – Genève**
 - ▶ Genève: capacité maximale atteinte dès 2017
 - ▶ Extension de la Gare de Cornavin dès 2025
- ▶ Un rattrapage indispensable
 - ▶ Réseau fragile et installations ferroviaires dépassées
 - ▶ Absence de réserve de capacité

En 2000, **80'000** voitures/jours



En 2010, **100'000** voitures/jours



En 2030, **130'000** voitures/jours



1 = 2'000 voitures/jour (TJM - trafic journalier moyen lundi-dimanche)

1 = 1.25

- ▶ Réseau (1964) calibré pour 50'000-70'000 véhicules/jour, alors qu'on dépasse aujourd'hui les 100'000 véhicules/jour
- ▶ Nombreux goulets d'étranglement

Concrétiser les développements d'infrastructure pour répondre à ces enjeux

- ▶ FAIF assure le financement pérenne du rail par la création d'un fonds dédié
- ▶ 76,6% des Genevois ont voté en faveur de FAIF
- ▶ Horizon 2025
 - ▶ Gare de Genève-Cornavin: extension de la capacité avec création de 2 voies souterraines
- ▶ FORTA répond au besoin de créer un programme équivalent pour la route

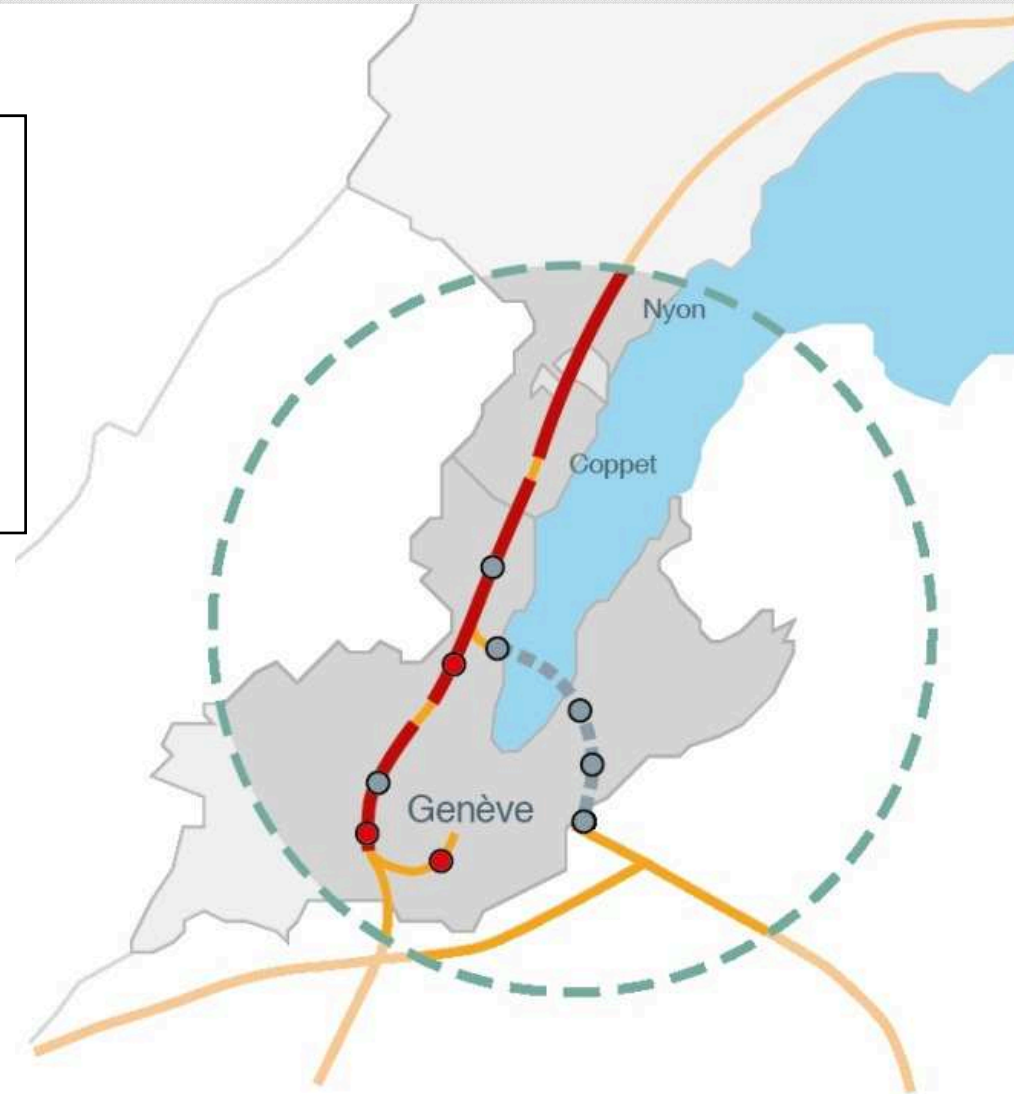
Enjeux du développement du réseau autoroutier à Genève

- ▶ Résoudre durablement les saturations aujourd'hui constatées et garantir le transit sur le réseau autoroutier
 - ▶ Assurer la fluidité du réseau autoroutier existant saturé
 - ▶ Désengorger le centre-ville en diminuant la part du transport individuel, notamment en transit, au profit des transports publics, de la mobilité douce et des espaces verts
 - ▶ Requalifier les traversées de villages et promouvoir les parcs-relais

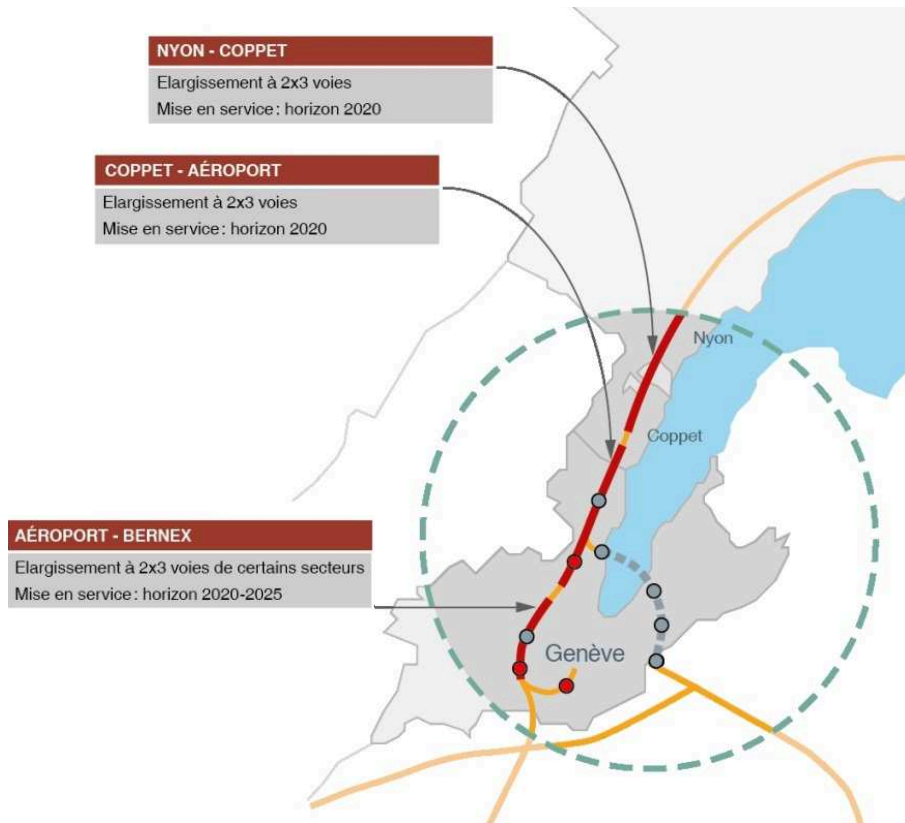
- ▶ Répondre à l'augmentation des déplacements prévus à l'horizon 2030
 - ▶ Améliorer la qualité de vie et garantir la vitalité économique
 - ▶ Désenclaver la rive gauche du lac et encourager son développement et son urbanisation

Les projets du réseau autoroutier

- ▶ Elargissement
- ▶ Améliorations de jonctions
- ▶ Créations de jonctions
- ▶ Nouveaux tronçons



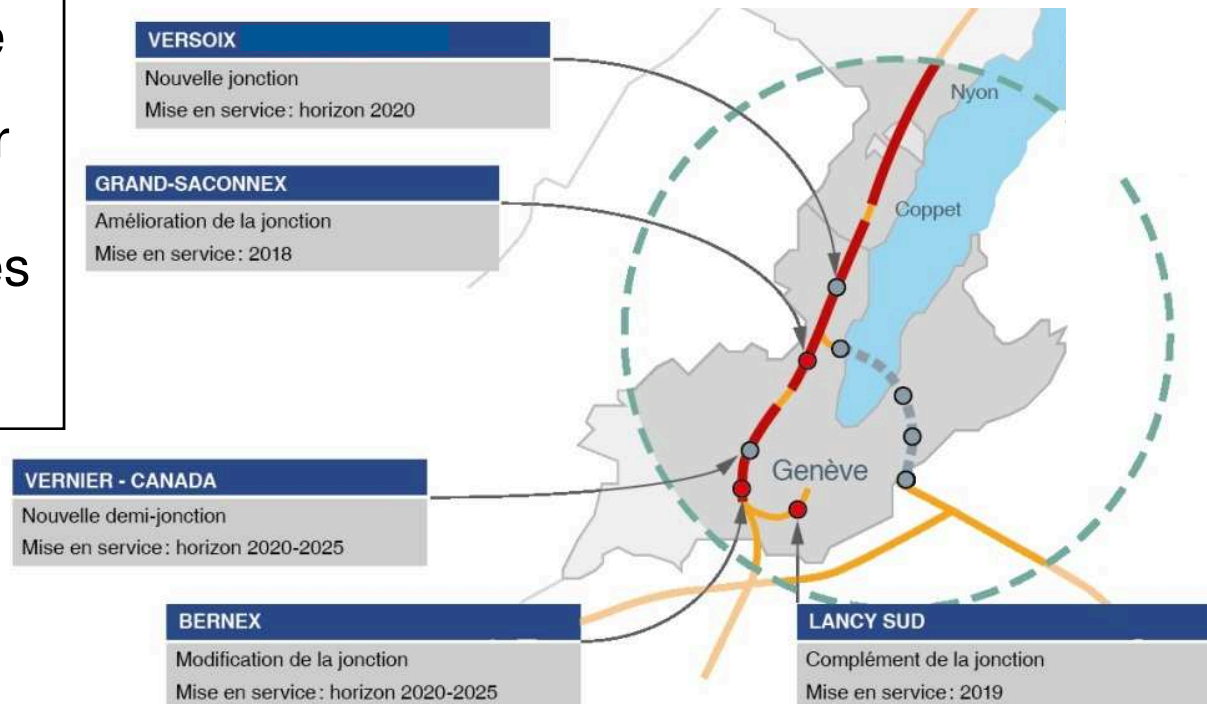
Elargissement de l'autoroute : horizon 2020 – 2025



- ▶ Elargissement de l'autoroute à 2x3 voies
 - ▶ entre Coppet et l'aéroport
 - ▶ entre l'aéroport et Bernex
- ▶ L'ensemble des tronçons du contournement autoroutier
 - ▶ sont classés en priorité 1 et 2 par la Confédération
 - ▶ le financement est assuré par l'arrêté sur les goulets d'étranglement

5 adaptations ou nouvelles jonctions d'ici 2020

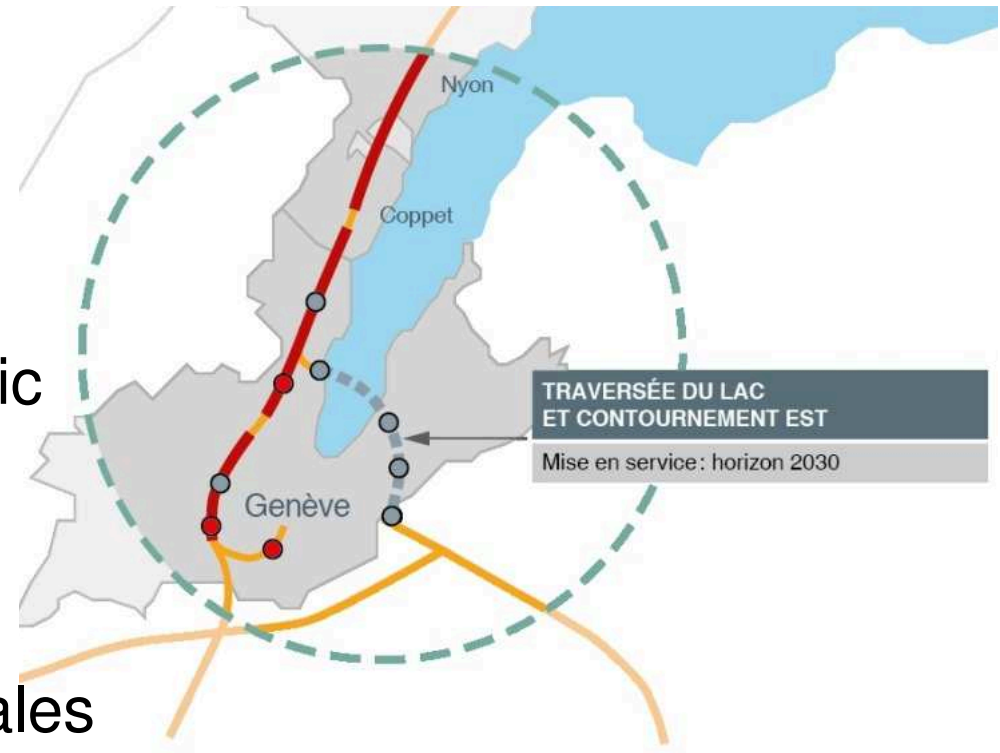
- ▶ Fluidifier l'accès au réseau autoroutier
- ▶ Mieux desservir l'ensemble du territoire
- ▶ Nécessité de maintenir une participation de la Confédération dans ces projets au côté du canton



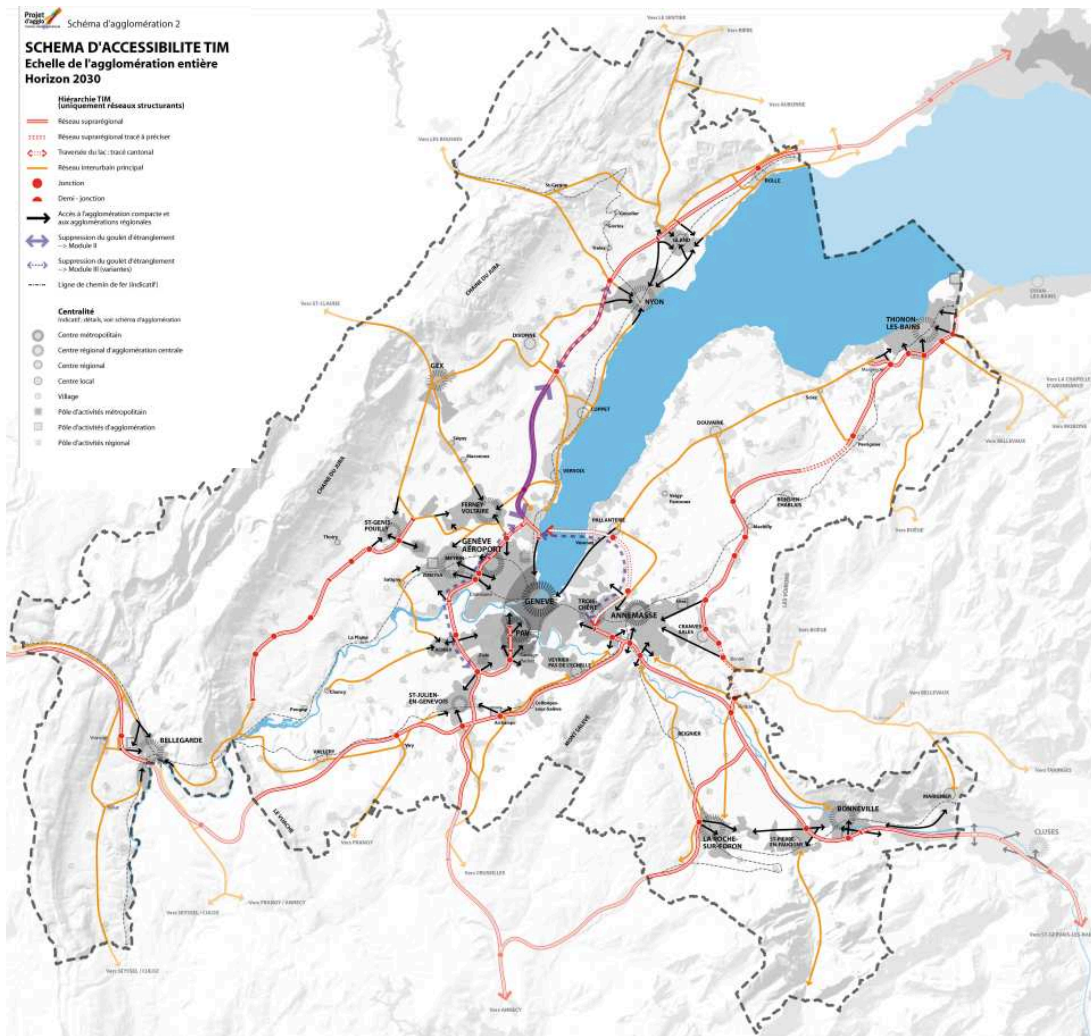
Bouclage autoroutier : horizon 2030

Réalisation de la Traversée du Lac

- ▶ Boucler le ring autoroutier
- ▶ Accompagner l'urbanisation de la rive gauche
- ▶ Diminution renforcée du trafic au centre-ville
- ▶ Objectif: intégration dans le réseau des routes nationales
- ▶ En parallèle: étude sur les modalités de financement (PPP)



Projet d'agglomération du Grand Genève



- ▶ 500 mesures mobilité pour le Grand Genève
 - ▶ PA1 : 186 MF de contribution fédérale
 - ▶ PA2 : 204 MF de contribution fédérale
- ▶ Un outil unique et vital pour le développement transfrontalier
- ▶ La nécessité de poursuivre cette dynamique

Conclusions

- ▶ Le développement des infrastructures au cœur du développement de la Métropole lémanique
- ▶ Nécessité d'allouer des moyens financiers de façon pérenne pour répondre aux besoins
- ▶ La création d'un fonds spécifique est indispensable